

## Succession, frais, démarches

Par audreypl, le 01/02/2016 à 14:59

Bonjour,

Nous venons d'apprendre que notre maman allait bientôt mourir et mon papa s'inquiète bcp de toutes les démarches à effectuer après son décès. Est ce qu'un notaire est obligatoire? Sachant que mes parents ont juste une maison et qu'ils on fait une donation entre époux. Si oui, quel est le coût ?

Elle a également un compte personnel, comment ça se passe pour les prélèvements automatiques car j'ai entendu dire que son compte allait être bloqué? Merci,